

Accusé de réception en préfecture

013-241300276-20111103-2011_A163-DE

Date de signature : -

Date de réception : 17/11/2011



Acte rendu exécutoire par application des
formalités de télé-transmission au Contrôle
de Légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 3 NOVEMBRE 2011
PRESIDENCE DE MONSIEUR JOËL MANCEL

2011_A163

OBJET : Sports - Politique sportive - Soutien au sport de haut niveau -Aide au dispositif de formation des jeunes sportifs des clubs de haut niveau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix par l'association "Ecole Sports Entreprise" (Association Loi 1901) - Attribution d'une subvention complémentaire et validation d'un avenant à la convention d'objectifs 2011

Le 3 novembre 2011, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 27 octobre 2011, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : AGARRAT Henri – AGOPIAN Jacques – AREZKI Alain – ARNAUD Christian – BABULEAUD Jean-Pierre – BARRET Guy – BAUTZMANN Marcel – BELLUCCI Angélique – BERNARD Christine – BLAIS Jean-Paul – BONFILLON Jean - BONTHOUX Odile - BOULAN Michel – BOYER Michel - BRAMI Héliot – BUCCI Dominique – BUCKI Jacques – BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CASSAN René – CATELIN Mireille – CHARDON Robert – CHARRIN Philippe – CHEVALIER Eric – CHORRO Jean – CIOT Jean-David - CRISTIANI Georges – CURINIER Erick - DAGORNE Robert – DAVENNE Chantal – DE PERETTI François-Xavier – DELAVET Christian – DELOCHE Gérard – DEMENGE Jean – DESCLOUX Odette – DILLINGER Laurent – DRAOUZIA Dahbia – DUFOUR Jean-Pierre – DUPERREY Lucien – FERAUD Jean-Claude – FERAUD Pierre – GACHON Loïc - GARCIA Daniel – GARÇON Jacques - GARNIER Eliane – GASCUEL Jean – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GROSDÉMANGE Gérard – GROSSI Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HAMARD-OULMI Nadira – JAUME Emmanuelle – JONES Michèle – JOUVE Mireille – LAFON Henri – LAGIER Robert – LECLERC Jean-François – LEGIER Michel – LICCIA Marcel – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MARTIN Richard – MATAS Henri – MAURET Jacques – MAURICE Jany – MERGER Reine – MERSALI Malik - MICHEL Claude – MICHEL Marie-Claude – MOINE Anne – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale - MOUGIN Jacques – MOYA Patrick – MUSSET Alain – OLLIVIER Arlette – ORCIER Annie – PAOLI Stéphane – PATOT Gérard – PERRIN Jean-Marc – PIERRON Liliane – PIN Jacky – PIZOT Roger – POITOU Frédéric – ROUARD Alain - ROUGIER Jacques – ROUSSEL Jaques – SANTAMARIA Daniëlle – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SILVESTRE Catherine – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TAULAN Francis – TERME Françoise – TRINQUIER Noëlle – VALETA Marie-José – VENEL Gérard – VEYRUNES Bernard

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : MALLET Raymond suppléé par MAUNIER André – MEDVEDOWSKY Alexandre suppléé par SKRIVAN Fleur – ROVARINO Isabelle suppléée par MENGEAUD Julien

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALBERT Guy donne pouvoir à ROUGIER Jacques – AMAROUCHE Annie donne pouvoir à HAMARD-OULMI Nadira – AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – BENON Charlotte donne pouvoir à MERGER Reine – BRAMOULLÉ Gérard donne pouvoir à CHORRO Jean – BRUNET Daniëlle donne pouvoir à OLLIVIER Arlette – CHAZEAU Maurice donne pouvoir à PIERRON Liliane – CONTE Marie-Ange donne pouvoir à FERAUD Pierre – DECARA Yannick donne pouvoir à DILLINGER Laurent - DEVESA Brigitte donne pouvoir à DE PERETTI François-Xavier – DUCATEZ-CHEVILLARD Christine donne pouvoir à CHARRIN Philippe – FENESTRAZ Martine donne pouvoir à MATAS Henri – FOUQUET Robert donne pouvoir à BERNARD Christine – GALLESE Alexandre donne pouvoir à PAOLI Stéphane – GUINDE André donne pouvoir à AGOPIAN Jacques – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à SANTAMARIA Daniëlle – JOISSAINS MASINI Maryse donne pouvoir à MANCEL Joël – LARNAUDIE Patricia donne pouvoir à GARÇON Jacques – LOUIT Christian donne pouvoir à DUPERREY Lucien - MOHAMMEDI Amaria donne pouvoir à BRAMI Héliot – NELIAS Mireille donne pouvoir à SLISSA Monique – PELLENC Roger donne pouvoir à LAFON Henri – PERRIN Jean-Claude donne pouvoir à BONFILLON Jean – PORTE Henri-Michel donne pouvoir à MORBELLI Pascale – POTIE François donne pouvoir à DAGORNE Robert – RENAUDIN Michel donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – RIVET-JOLIN Catherine donne pouvoir à DELOCHE Gérard – SAEZ Jean-Pierre donne pouvoir à CHARDON Robert – TONIN Victor donne pouvoir à SILVESTRE Catherine – VILLEVIELLE Robert donne pouvoir à BELLUCCI Angélique

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BARBAT-BLANC Odile – BORDET André – BOUTILLOT Guy – DEVAUX Pierre - DI CARO Sylvaine – FILIPPI Claude – GERACI Gérard – GOURNES Jean-Pascal – GUEZ Daniel - LONG Daniëlle – NICOLAOU Jean-Claude – SANGLINE Bruno

Secrétaire de séance : Stéphane PAOLI

Monsieur Jacky PIN donne lecture du rapport ci-joint.

CONSEIL DU 3 NOVEMBRE 2011

Rapporteur : Monsieur Jacky Pin

Objet : Politique sportive – Soutien au sport de haut niveau – Aide au dispositif de formation des jeunes sportifs des clubs de haut niveau de la Communauté du Pays d'Aix par l'association « Ecole Sports Entreprise » (Association Loi 1901) – Attribution d'une subvention complémentaire et validation d'un avenant à la convention d'objectifs 2011

Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de sa politique sportive, la Communauté du Pays d'Aix a validé le principe d'un programme d'accompagnement de 150 jeunes sportifs âgés de 15 à 20 ans intégrés dans les équipes cadettes et juniors des 4 clubs de sport collectif de haut niveau du Pays d'Aix. Ce programme, mis en œuvre par l'association « Ecole Sport Entreprise », prévoit notamment un dispositif d'accompagnement scolaire, professionnel et sportif de ces jeunes athlètes. Le présent rapport propose l'attribution d'une subvention de **67 000,00 €** à l'association « Ecole Sport Entreprise », en complément de la subvention de 120.000 € déjà allouée en 2011.

Exposé des motifs :

Le Conseil de Communauté du 25 juillet 2003 a validé le principe d'un soutien aux sports collectifs de haut niveau territorial.

La délibération n°2005-A340 du Conseil communautaire du 8 décembre 2005 a validé l'attribution d'une subvention à l'association « Ecole Sports Entreprise » (ESE) dans le cadre de son dispositif de formation des jeunes sportifs des clubs de haut niveau qui concerne 150 jeunes sportifs de 15 à 20 ans constituant les équipes cadettes et juniors du basket féminin, du rugby masculin, du volley-ball féminin et du handball masculin. La Communauté du Pays d'Aix, aux côtés des clubs de haut niveau de son territoire, a décidé de soutenir ce programme original visant à créer les meilleures conditions possibles d'accompagnement et de soutien éducatif, scolaire et professionnel de jeunes sportifs.

Ce dispositif interactif permet aussi de mutualiser certains aspects logistiques : transports, restaurations adaptées, tutorat scolaire, préparation physique, en regroupant les bénéficiaires du programme.

En complémentarité de ce dispositif, une cellule opérationnelle prend en compte les sportifs adultes afin de les accompagner dans leur formation post sportive et leur insertion dans le monde du travail.

Chaque année depuis 2005, l'association ESE sollicite la CPA pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement au titre de ce dispositif.

En 2011, l'ESE a bénéficié d'une subvention de 120 000 €, qui venait en complément de la mise à disposition par la Communauté d'une partie du domaine de Château Bas à Mimet comme centre d'accueil regroupant des jeunes de plus de 18 ans sur ce site.

La Communauté n'ayant pas souhaité maintenir la mise à disposition de ce lieu pour la rentrée 2011/2012, l'association ESE a besoin de moyens complémentaires pour finaliser son deuxième semestre 2011.

C'est à ce titre que l'association ESE Pays d'Aix sollicite aujourd'hui une subvention complémentaire de 67.000 € afin de poursuivre les missions et objectifs définis dans la convention de partenariat initiale passée avec la Communauté du Pays d'Aix.

Compte tenu de ces éléments, je vous propose aujourd'hui de valider les termes de l'avenant à la convention d'objectifs à conclure entre la Communauté du Pays d'Aix

et l'association "ESE Pays d'Aix" et de valider l'attribution d'une subvention complémentaire de 67.000 € à l'association "ESE Pays d'Aix" en 2011.

Il convient de noter que ce dossier a été présenté en Commission Politique et Equipements Sportifs le 15 septembre 2011 qui a donné un avis favorable.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2003-A177 du Conseil communautaire du 25 juillet 2003 relative au soutien du sport collectif de haut niveau ;

VU la délibération n°2005-B086 du Bureau communautaire du 8 avril 2005 relative aux modalités de paiement des subventions aux associations ;

VU la délibération n°2005-A340 du Conseil communautaire du 8 décembre 2005 relative au dispositif de formation des jeunes sportifs des clubs de haut niveau ;

VU la délibération n°2011-B156 du 1^{er} avril 2011 relative au « soutien à la formation des jeunes sportifs de haut niveau territorial » ;

VU l'avis de la Commission Politique et Equipements Sportifs en date du 15 septembre 2011.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les termes de l'avenant à la convention d'objectifs initiale à conclure entre la Communauté du Pays d'Aix et l'association "ESE Pays d'Aix", dont un exemplaire est annexé à la présente délibération
- **VALIDER** l'attribution d'une subvention complémentaire de 67.000 € à l'association "ESE Pays d'Aix" (Guichet unique n°2011/00958);
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer la convention correspondante ainsi que l'ensemble des documents y afférents;
- **DIRE QUE** les dépenses en résultant seront prélevées sur le Chapitre 65 – Fonction 40 - Nature 6574 qui présente les disponibilités suffisantes.

AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS 2011

SOUTIEN AU SPORT DE HAUT NIVEAU

Entre

La Communauté du Pays d'Aix,

Sise Hôtel de Boadès, 8 place Jeanne d'Arc - CS 40868 - 13611 Aix-en-Provence Cedex 1, représentée par, Monsieur Jacky PIN Vice-Président délégué aux Sports, ayant reçu délégation de Madame Maryse JOISSAINS MASINI, son Président, désignée sous le terme « La Communauté »,

D'une part,

Et

L'Association Ecole-Sport-Entreprise Pays d'Aix

Association loi 1901, dont le siège social est situé, résidence Flavia, 131 chemin des Areniers, 13760, SAINT-CANNAT, représentée par son président, Monsieur Michel SALOMEZ, désignée sous le terme "E.S.E. PAYS D'AIX",

D'autre part,

Vu la convention d'objectifs liant la Communauté du Pays d'Aix et l'Association «Ecole Sport Entreprise Pays d'Aix » adoptée par le Bureau de Communauté du 1^{er} avril 2011 et signée le 26 avril 2011 relative au soutien à la formation des jeunes sportifs de haut niveau,

Considérant que le présent avenant a pour objet d'attribuer une subvention complémentaire de 67.000 € à l'association Ecole Sports Entreprise Pays d'Aix pour la poursuite des missions et objectifs de son dispositif,

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

L'article 3.2. de la convention initiale est modifié comme suit :

L'association Ecole Sports Entreprise Pays d'Aix bénéficiera lors de l'année 2011 d'une subvention de fonctionnement ainsi que d'une subvention complémentaire telles que décrites dans le tableau ci-dessous :

Association	N° Guichet Unique	Manifestation Dispositif	Subvention allouée	Total
ESE	2011/00221	Subvention de Fonctionnement Saison Sportive 2010/2011	120 000 €	187.000 €
	2011/00958	Subvention de fonctionnement complémentaire – Saison sportive 2010/2011	67.000 €	

ce qui porte la totalité des subventions 2011 à 187.000 euros.

Le budget prévisionnel de l'année 2011, correspondant à un montant de 247 363 €, est joint en annexe 1 de la présente convention.

Le montant total des subventions attribuées correspond à 75.60 % du budget prévisionnel 2011.

ARTICLE 2 – MODALITES ET CONDITIONS D'EXECUTION DE L'AVENANT

L'article 3.3 de la convention d'objectifs est maintenu comme suit :

Un acompte de 70% sera versé à l'association Ecole Sports Entreprise Pays d'Aix après la signature et la notification de l'avenant.

Le solde de 30% sera versé avant la fin de l'année, sur présentation avant la fin novembre d'un compte de résultat provisoire signé du Président et de du trésorier de l'association et d'un rapport d'activité de la saison, accompagnée du rapport au commissaire aux comptes de la saison précédente.

Comme suite à la délibération n°2003-A312 du 12 décembre 2003 relative à « la mise en place d'un guichet unique et préconisations », modifiée par la délibération n°2005-B086 du 8 avril 2005, la règle du prorata s'applique systématiquement lors de l'attribution des subventions à des associations dans tous les cas où les dépenses réellement payées sont inférieures aux dépenses prévisionnelles.

Fait à Aix-En-Provence, le

En 3 exemplaires originaux

La présente convention se compose de 3 pages et de 2 articles.

Pour La Communauté
du Pays d'Aix,

Pour l'Association
Ecole Sports Entreprise Pays d'Aix

Le Vice-Président
Délégué aux Relations avec le Monde
Sportif et Equipements Sportifs,

Le Président,

Jacky PIN

Michel SALOMEZ

DEMANDE DE SUBVENTION 2011

BUDGET PREVISIONNEL GLOBAL DE L'ASSOCIATION

DEFICIT REPORTE	
-----------------	--

EXCEDENT REPORTE :	663
--------------------	-----

DEPENSES	Montants
60 - Achats	
Fournitures d'entretien et petit équipement	1 100
Fournitures administratives	429
61 - Service extérieurs	
Ménage	19 000
Location bureau ESE	2 400
Assurances	3 500
Divers :	
- soutien scolaire PAVB	10 000
- soutien scolaire St Eloi	14 000
- soutien scolaire Répétiteurs	6 000
- stages linguistiques	11 000
62 - Autres services extérieurs	
Honoraires médical :	
- ESP	12 500
- médecins, kinés	12 000
Honoraires Expertise Comptable	2 400
Commissaires aux comptes	5 000
Frais déplacements salariés, bénévoles	14 600
Frais postaux et télécommunication	434
Frais bancaires	3 500
64 - Charges de personnel	
Salaires :	
- Encadrement Pédagogique	50 500
- Directeur (Sept à Dec)	8 000
- Directeur Adjoint (Sept à Dec)	8 000
- Secrétariat, administratif	15 000
Charges sociales :	
- URSSAF + Pôle Emploi	33 000
- MEDERIO	4 000
68 - Dotations aux amortissements et provisions	11 000

RECETTES	Montants
70 - Ventes de produits finis	
74 - Subventions d'exploitation	
Subvention Ville d'Aix	5 000
CPA subv fonctionnement	120 000
CPA subv complémentaire	67 000
CNASEA	32 200
75 - Autres produits de gestion courante	
Cotisations	22 500

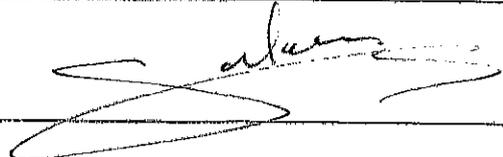
TOTAL DEPENSES	247 363
-----------------------	----------------

TOTAL RECETTES	247 363
-----------------------	----------------

Fait à : Aix en Provence

le : 14/09/2011

signature du Président



cachet de l'Association

**ECOLE SPORT ENTREPRISE
CH. DE L'ARENIER
13760 ST CANNAT
SIRET : 48482079000026**

OBJET : Sports - Politique sportive - Soutien au sport de haut niveau -Aide au dispositif de formation des jeunes sportifs des clubs de haut niveau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix par l'association "Ecole Sports Entreprise" (Association Loi 1901) - Attribution d'une subvention complémentaire et validation d'un avenant à la convention d'objectifs 2011

Vote sur le rapport :

Inscrits	144
Votants	132
Abstentions	16
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	116
Majorité absolue	59
Pour	113
Contre	3
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

DUFOUR Jean-Pierre - MUSSET Alain - VENEL Gérard

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

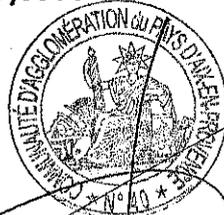
ARNAUD Christian - BOULAN Michel - CRISTIANI Georges - CURINIER Erick - DAGORNE Robert - DAVENNE Chantal - DE PERETTI François-Xavier - MAURICE Jany - MERSALI Malik - ROUARD Alain - SKRIVAN Fleur - TRINQUIER Noëlle - VALETA Marie-José - VEYRUNES Bernard

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

DEVESA Brigitte - POTIE François

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à la majorité des suffrages exprimés le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents
Maryse JOISSAINS MASINI



1-6 NOV. 2011